



Ville et campagne...
AU NATUREL

Lac-Etchemin

Avis public
Adoption des prévisions budgétaires 2023, du programme triennal
d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 ainsi que des règlements
d'imposition des taxes pour l'exercice financier 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, qu'en vertu de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin tiendra une séance extraordinaire le 13 décembre 2022 à compter de 19 h à la salle de délibérations du conseil de l'Édifice municipal au 208, 2^e Avenue, à Lac-Etchemin, pour l'adoption des prévisions budgétaires 2023.

Que conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, les délibérations du Conseil et la période de questions lors de ladite séance porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires 2023.

Qu'immédiatement après cette première séance extraordinaire, une deuxième séance extraordinaire sera tenue pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

Que conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, les délibérations du Conseil et la période de questions lors de ladite séance porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

Qu'une dernière séance extraordinaire sera tenue, entre autres, pour l'adoption des règlements d'imposition des taxes pour l'exercice financier 2023.

Fait et donné à Lac-Etchemin, ce 1^{er} jour de décembre 2022.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal situé au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, ce 1^{er} jour de décembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} jour de décembre 2022.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance